

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 22 mars 2018

Président : M. Patrick CASSANY

Présents : M. DESPLAT, M^{me} PASUT, M. LATOUR, M^{me} BEGHIN, M. VENTADOUX, M^{me} LAFINESTRE, M. FOUGEYROLLAS, M^{me} LAMORLETTE, MM. VAN BOSSTRAETEN, ROUSSEAU, VICTOR, MINGO, MM. PLANTÉ, DE VOS, M^{mes} SERCAN, BOTTEGA, MM. BAYSSIÉ, TESTU, GROSJEAN, CHAUVEL, MM. LAFOSSE, MAXANT, FALCOZ, DENYS, M^{mes} SOULACROIX, SIMONNEAU, M. SCHWEDT, MM. BARRAU, GALINOU J.L, M^{me} MOURGUES, MM. AJON, CAVALIÉ, MERLE, PUDAL, BORDERIE, MM. FORGET, LADRECH, ASPERTI, TRANCHARD, M^{mes} ALBINET, DELLÉA, MM. UNANUÉ, CALVET, M^{mes} LACOUE, ARMICENT.

Procurations : M^{me} DESGUÉ à M. DESPLAT, M^{me} MANZOCCO à M. MAXANT, M. FAVRE-FELIX à M^{me} LAFINESTRE, M^{me} JARRET à M. FORGET, M^{me} BESSON à M. BORDERIE, M^{me} LHEZ-BOUSQUET à M^{me} LACOUE, M. DUPUY à M^{me} BEGHIN.

Absents : MM. GALINOU X., GRANADOS, M^{mes} GEOFFROY, FALCONNIER, LAPORTE, M. GONZATO, MM. BOUSQUET-CASSAGNE, JOLY, LEYGUE

Délibération n° 11/2018

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2018 / 2022 - DEBAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de la tenue du débat portant sur les Orientations Budgétaires 2018/2022,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 49 voix POUR et 4 voix CONTRE,**

APPROUVE les orientations suivantes :

- maintenir le taux d'épargne brute au-dessus de 10 %
- maintenir la capacité de désendettement en dessous des 10 années.

Délibération n° 12/2018

BILAN DES MARCHÉS CONCLUS EN 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE de la présentation des marchés conclus ou reconduits au cours de l'année 2017.

Délibération n° 13/2018

RENOUVELLEMENT D'UNE MISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à recruter au titre d'activités accessoires, Monsieur Yannick LEMARCHAND, Attaché territorial à la mairie de Villeneuve-sur-Lot, à compter du 1^{er} février 2018 pour une durée déterminée de 3 ans,

DIT que Monsieur Yannick LEMARCHAND percevra une rémunération mensuelle forfaitaire sur la base de l'IB 898 - IM 731 correspondant à 15 % de sa rémunération indiciaire brute actuelle,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la CAGV.

Délibération n° 14/2018

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT AU POLE URBANISME

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition à compter du 1^{er} avril 2018 pour une durée d'un an renouvelable, auprès des services de la CAGV de :

- ♦ *Monsieur GAMBARARO Philippe, Technicien principal 2^{ème} classe au 5^{ème} échelon, pour assurer les missions de contrôleur de conformité et du suivi d'une partie du contentieux*

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec la commune de Villeneuve-sur-Lot,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 15/2018

ACTUALISATION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'actualiser le tableau des ratios promus/promouvables de la façon suivante :

Grade détenu	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	75%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	75%
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
Attaché	Attaché principal	100%
Attaché principal	Attaché hors classe	100%
FILIERE TECHNIQUE		
Grade détenu	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	75%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	75%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	100%
Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100%
Ingénieur	Ingénieur principal	100%
Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	100%
Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	100%
Ingénieur en chef hors classe	Ingénieur général	100%
FILIERE SPORTIVE		
Grade détenu	Grade d'avancement	Ratio
Opérateur des APS	Opérateur qualifié des APS	100%
Opérateur qualifié des APS	Opérateur principal des APS	100%
Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	100%
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	100%
Conseiller des APS	Conseiller principal des APS	100%
FILIERE ANIMATION		
Grade détenu	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	75%
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100%
Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100%
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100%
FILIERE CULTURELLE		
Grade détenu	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine princ de 2 ^{ème} classe	75%
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine princ de 1 ^{ère} classe	100%
Assistant de conservation	Assistant de conservation princ de 2 ^{ème} classe	100%
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation princ de 1 ^{ère} classe	100%
Conservateur du patrimoine	Conservateur en chef du patrimoine	100%
Conservateur de bibliothèque	Conservateur en chef de bibliothèque	100%
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Grade détenu	Grade d'avancement	Ratio

Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	100%
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	100%
Puéricultrice de classe normale	Puéricultrice de classe supérieure	100%
Puéricultrice de classe supérieure	Puéricultrice hors classe	100%
Infirmière en soins généraux classe normale	Infirmière en soins généraux classe supérieure	100%
Infirmière en soins généraux classe supérieure	Infirmière en soins généraux hors classe	100%
Agent social	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	100%
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	100%
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100%
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	100%
Assistant Socio-Educatif	Assistant Socio-Educatif principal	100%
FILIERE ARTISTIQUE		
Grade détenu	Grade d'avancement	Ratio
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement art. princ. 2 ^{ème} classe	100%
Assistant d'enseignement art. princ. 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement art. princ. 1 ^{ère} classe	100%
Professeur d'enseignement art. classe normale	Professeur d'enseignement art. hors classe	100%

DIT que les résultats de l'application des ratios ainsi définis seront arrondis à l'entier supérieur lorsque le nombre d'agents promouvables est un nombre décimal.

Délibération n°16/2018

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

Création de postes : (12)

- 1 Attaché à temps complet (35 h)
- 1 Ingénieur à temps complet (35 h)
- 1 Infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet (35 h)
- 1 Rédacteur à temps complet (35 h)
- 1 Technicien à temps complet (35 h)
- 1 Technicien à temps complet (35 h)
- 1 Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- 1 Technicien principal 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- 1 Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet (35 h)
- 1 Technicien principal 1^{ère} classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet (35 h)

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés seront inscrits au Budget de l'exercice 2018 et des exercices suivants de la CAGV.

Délibération n° 17/2018

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR L'AIDE A LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de convention pour l'attribution par l'Etat de l'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage, estimée à **49 644,20 €**, ainsi que ses modalités de versements,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Délibération n° 18/2018

CONVENTION 2018 AVEC LA SOCIETE COURRANCE « PARC EN CIEL » POUR LES ALSH DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de l'établissement d'un partenariat avec la Société COURRANCE « Parc En Ciel » pour l'objet présenté par le rapporteur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 19/2018

CONVENTION PARTENARIALE 2018 AVEC LA MAISON DE L'EUROPE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec la Maison de l'Europe destinée à organiser une action dans le cadre du Projet Educatif de Territoire de la CAGV, en collaboration avec les Accueils de Loisirs de Fongrave et de Monbalen,

DECIDE d'attribuer, en application de cette convention, une subvention de 2 000 € à la Maison de l'Europe,

DIT que cette subvention sera inscrite au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » du Budget de l'exercice 2018.

Délibération n°20/2018

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA MAISON FAMILIALE RURALE DE PUJOLS ET LES STRUTURES PETITE ENFANCE ET ENFANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de l'établissement d'un partenariat avec la Maison Familiale Rurale de Pujols pour l'objet présenté par le rapporteur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention cadre.

Délibération n° 21/2018

AVENANT AU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE PETITE ENFANCE/ENFANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant de la Fiche Action 2, Axe 1 de l'objectif «Travailler sur la mixité et la cohésion sociale au sein des structures Petite Enfance et Enfance», du Projet Educatif de Territoire Petite Enfance/Enfance.

Délibération n° 22/2018

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE ENTRE LA CAGV, LE POLE DE SANTÉ ET L'ASSOCIATION ESPACES DE SANTÉ DU GRAND VILLEUVOIS : INTEGRATION DE LA CANDÉLIE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat signée entre l'AESGV, le PSV et la CAGV, permettant d'élargir son périmètre au CHD La Candélie,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant, à effectuer toute formalité et signer tout acte ou document nécessaire aux fins envisagées.

Délibération n° 23/2018

REALISATION D'UNE ETUDE DE CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la réalisation d'une étude de caractérisation des ordures ménagères dans les conditions présentées par le rapporteur,

APPROUVE le plan de financement de cette étude prévoyant une prise en charge à part égale de la CAGV et du Syndicat VALORIZON, à savoir :

Coût de l'étude		17 520,00 €
Ressources	Pourcentage attendu	Montant
Syndicat VALORIZON	50 %	8 760,00 €
Autofinancement CAGV	50 %	8 760,00 €

Total	17 520,00 €
--------------	--------------------

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 24/2018

REMBOURSEMENT DE TROP PERCU A CERTAINS REDEVABLES DE LA REDEVANCE SPECIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE les remboursements des trop-perçus aux redevables concernés par les dispositions présentées par le rapporteur :

DIT que le montant total de ces trop perçus s'élève à la somme de 19 684 €,

DIT que les crédits nécessaires à ces versements seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 25/2018

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 52 voix POUR et 1 abstention,**

APPROUVE l'avenant n° 6 de la Convention de Délégation de Service Public du réseau de transport public urbain,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant.

Délibération n° 26/20187

GRATUITE DU RESEAU ELIOS - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 52 voix POUR et 1 abstention,**

APPROUVE le libre accès aux véhicules des lignes principales, des lignes secondaires, du service de Transport A la Demande et du service de transport pour les personnes à mobilité réduite à compter du 7 avril 2018,

ADOpte la grille tarifaire du service de location de vélos applicable à compter du 7 avril 2018, telle que présentée ci-dessous :

Durée	Standard	Pliant	Electrique
1 journée	0 €	0 €	0 €
1 semaine	0 €	0 €	0 €
1 mois	0 €	0 €	0 €

Caution	150 €	250 €	500 €
Pénalités	150 € par jour de retard dans la limite de 1 000 €		

ADOPTÉ la grille tarifaire pour les abonnements scolaires du réseau ELIOS à compter de la rentrée 2018/2019, à savoir :

- Libre accès aux véhicules
- Abonnement scolaire : 0 €
- Duplicata abonnement scolaire : 15 €

ADOPTÉ la grille tarifaire pour les abonnements scolaires de la ligne 219 à compter de la rentrée 2018/2019, à savoir :

- Abonnement scolaire : 0 €
- Duplicata abonnement scolaire : 15 €

ADOPTÉ la suppression des frais d'inscription pour les abonnements scolaires de la Ligne La Croix-Blanche ↔ Villeneuve-sur-Lot à compter de la rentrée 2018/2019,

AUTORISE les exploitants à appliquer cette nouvelle grille tarifaire.

Délibération n° 27/2018

RÉSEAU ELIOS : MODIFICATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 52 voix POUR et 1 abstention,**

APPROUVE les nouvelles dispositions du règlement d'exploitation du réseau de transport public Elios telles que présentées par le rapporteur,

DIT que le règlement d'exploitation du réseau de transport public modifié, sera notifié à Villeneuve Mobilités, par ordre de service, pour application et affichage, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public.

Délibération n° 28/2018

AVENANT A LA CONVENTION TARIFAIRE SUR LA LIGNE ROUTIERE REGIONALE ENTRE LA CAGV, LE CONSEIL REGIONAL ET LA SOCIETE AUTOCARS PASCAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention tarifaire sur la ligne routière régionale entre la CAGV, le Conseil Régional et la société Autocars PASCAL,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention tarifaire et tous documents nécessaires à l'application de cette délibération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe Transport de l'exercice 2018 et suivants.

Délibération n° 29/2018

HABITAT – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D’OPAH-RU - MODIFICATION DES MODALITES DE FINANCEMENT DE LA CAGV DANS LE CADRE DE L’OPAH-RU DE LA BASTIDE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l’unanimité,**

APPROUVE l’avenant n° 1 à la convention de l’OPAH-RU de la Bastide de Villeneuve-sur-Lot,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant légal à signer l’avenant à la convention d’OPAH-RU avec l’Etat et les partenaires.

Délibération n° 30/2018

HABITAT - SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : MODIFICATION DU REGLEMENT D’ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l’unanimité,**

ADOpte le nouveau règlement d’intervention pour d’attribution des subventions pour le soutien à la production de logements locatifs sociaux.

Délibération n° 31/2018

CONVENTION DE DEPOTAGE DES MATIERES DE VIDANGE ET DES GRAISSES SUR LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE LA CAGV

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l’unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de dépotage de matières de vidanges devant intervenir avec les sociétés potentiellement intéressées à utiliser les ouvrages de traitement de la CAGV.

Délibération n° 32/2018

ARRÊTÉ ET CONVENTION DE DEVERSEMENT AU RESEAU PUBLIC D’ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l’unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer les arrêtés de déversement d’effluent non domestiques avec les industriels utilisant le réseau public,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions tripartites liées à ces arrêtés

Délibération n° 33/2018

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AU SYNDICAT LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE POUR L’ETABLISSEMENT DU RESEAU D’INITIATIVE PUBLIQUE TRES HAUT DEBIT FTTH

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 50 voix POUR et 3 abstentions,**

APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours au syndicat Lot-et-Garonne Numérique pour l'établissement du réseau d'initiative publique Très Haut Débit FTTH,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets des exercices 2018 et suivants.

Délibération n° 34/2018

CONVENTION DE PARTAGE DES COÛTS DU DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT ENTRE LA CAGV ET LES COMMUNES CONCERNEES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 50 voix POUR et 3 abstentions,**

APPROUVE les termes de la convention jointe à la présente délibération devant être passée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et chacune des communes concernées par le déploiement du Très Haut Débit, soit :

Pujols, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, Allez-et-Cazeneuve, Dolmayrac, Bias, Sainte-Livrade-sur-Lot, Saint-Robert, Laroque-Timbaut, La Croix-Blanche, Castella, Le Lédat, Casseneuil, Hautefage-la-Tour, Cassignas et Monbalen

AUTORISE Monsieur le Président à signer ces conventions

Délibération n° 35/2018

PARTICIPATION À LA RÉNOVATION D'UNE CANALISATION EN EAU BRUTE DESTINÉE A UNE ENTREPRISE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe d'une participation de la CAGV à hauteur du 1/3 du coût de la remise aux normes de la canalisation d'eau brute mise à disposition de l'Entreprise DEUERER PET CARE FRANCE,

AUTORISE Monsieur VENTADOUX, Vice-président délégué au Développement Economique, à signer la convention devant intervenir pour formaliser cette participation financière,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice 2018.

Délibération n° 36/2018

HABITAT JEUNES DU VILLENEUVOIS : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association « Habitat Jeunes du Villeneuvois » au titre de l'exercice 2018,

DIT que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif 2018 au chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé », fonction 90.

Délibération n° 37/2018

MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS : COTISATION POUR L'EXERCICE 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

(M. BARRAU, Président de la Mission Locale, ne participe pas au vote)

DECIDE de verser à l'association « Mission Locale du Pays Villeneuvois » la cotisation de 73 536 € au titre de l'adhésion de la CAGV pour l'exercice 2018,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir pour formaliser cette participation financière,

DIT que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif 2018 au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 90.

Délibération n° 38/2018

INITIATIVE LOT-ET-GARONNE : COTISATION POUR L'EXERCICE 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de verser à l'association « Initiative Lot-et-Garonne » une cotisation de 5 003,30 € pour l'exercice 2018, basée sur une contribution de 0,10 € par habitant, la population totale recensée en 2014 de la CAGV étant de 50 033 habitants (*source INSEE*),

DIT que cette cotisation sera inscrite au Budget Primitif 2018 au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 90.

Délibération n° 39/2018

ZAC DU VILLENEUVOIS : APPROBATION DU BILAN RÉVISÉ AU 1^{ER} JANVIER 2018 DE LA SEM 47

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le bilan révisé au 31 décembre 2017 de l'opération Zone d'Aménagement Concerté du Villeneuvois présenté par la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne «SEM 47»

Affiché le 28 mars 2018

**Le Président
Patrick CASSANY**